

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oise **V**
le département

CHARTRE DÉPARTEMENTALE de l'insertion vers le retour à l'emploi

2024 - 2027





Objectifs de la Charte

La présente Charte a pour ambition de mobiliser les entreprises du Val d'Oise en tant qu'acteurs essentiels de l'inclusion et de l'attractivité économique du territoire.

Elle vise à :

- Reconnaître et valoriser le rôle crucial des entreprises dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi vers une insertion durable ;
- Encourager l'engagement des entreprises dans des actions concrètes, sources d'impact positif pour le territoire et leur propre développement ;
- Faciliter l'accès à des solutions innovantes en matière de recrutement et d'intégration, tout en répondant aux enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette démarche reflète une collaboration étroite entre le Département du Val d'Oise et les entreprises signataires pour construire un avenir où inclusion et performance économique vont de pair.



Engagements de l'entreprise

Veillez cocher les actions sur lesquelles vous vous engagez :

- Recruter des publics éloignés de l'emploi ;
- Accueillir des stagiaires en immersion professionnelle ;
- Participer à des forums ou événements de recrutement locaux ;
- Proposer des contrats en alternance ou apprentissage ;
- Sensibiliser les collaborateurs à la diversité et à l'inclusion ;
- Offrir des opportunités de mentorat ou de tutorat ;
- Collaborer avec les structures locales d'insertion et d'accompagnement ;
- Soutenir des projets favorisant l'emploi local.

Engagements complémentaires

Vous serez invité à compléter un questionnaire annuel de bilan.



Engagements du Département envers les entreprises

En contrepartie des engagements des entreprises, le Département du Val d'Oise s'engage à :

- ✓ Fournir un accompagnement personnalisé pour le recrutement et insertion des publics éloignés de l'emploi et faire un suivi pendant 6 mois après l'embauche ;
- ✓ Mettre à disposition des outils et ressources pour faciliter la mise en œuvre des engagements ;
- ✓ Organiser des événements de mise en relation (job dating, forums) avec des publics qualifiés.

Suivi et accompagnement des publics intégrés dans l'entreprise

Le Département du Val d'Oise s'engage à :

- ✓ Mettre en place un suivi individualisé des salariés et stagiaires intégrés pour garantir leur réussite et leur adaptation au sein de l'entreprise ;
- ✓ Assurer une communication régulière avec l'entreprise pour identifier et résoudre les éventuelles difficultés rencontrées ;
- ✓ Proposer des bilans périodiques sur les parcours des publics intégrés.

Aide à la recherche et au recrutement de candidats

Le Département du Val d'Oise s'engage également à :

- ✓ Prospecter activement pour identifier des candidats en adéquation avec les besoins des entreprises signataires de la Charte ;
- ✓ Faciliter l'accès à une base de données de profils disponibles et qualifiés ;
- ✓ Organiser des entretiens préalables pour présélectionner des candidats motivés et formés.

Pour toute question ou demande, veuillez contacter :
contact.entreprises@valdoise.fr

Informations sur l'entreprise

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Nom du référent Charte dans l'entreprise : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

L'entreprise :

Nom _____
et
fonction _____
du signataire : _____

Date et lieu : _____

Signature : _____

Le Département du Val d'Oise :



CHARTRE DÉPARTEMENTALE

de l'insertion vers le retour à l'emploi

2024 - 2027



Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oise 
le département